



EVOK

CHARTRE ETHIQUE

Chers Partenaires,

Dans ce monde en pleine évolution où chacun doit prendre conscience de ses responsabilités et faire évoluer ses manières de travailler, Evok s'engage plus loin dans sa démarche de bonne conduite.

La performance globale est pour moi intimement liée à celles de nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants.

L'éthique doit être au cœur de notre conduite au quotidien, c'est une question de confiance primordiale dans l'évolution de nos activités communes.

J'affirme avec force nos engagements pour le respect des droits humains, tant pour nos collaborateurs que pour tous ceux qui travaillent à nos côtés et qui contribuent étroitement à la création de valeur ajoutée du groupe.

Je souhaite que vous joigniez vos efforts aux nôtres et ainsi, ensemble, être dans une synergie dynamique et positive de changement.

EMMANUEL SAUVAGE

CO-FONDATEUR D'EVOK.



1) ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉS SOCIALES

EVOK ne tolère aucune discrimination, notamment, sur la race, le sexe, l'âge, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. La prohibition de toute discrimination fait partie intégrante de nos valeurs et nous menons toutes les pratiques commerciales dans ce sens. Nos partenaires se doivent d'avoir un comportement exemplaire en matière de responsabilité sociale et une éthique irréprochable.

EVOK s'inscrit dans une démarche éthique posée par les grands principes, des normes et des accords internationaux.

- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, qui recouvre la liberté d'association, la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la lutte contre la discrimination
- Le Global Compact invitant les entreprises à adopter et soutenir les dix valeurs fondamentales dans les domaines suivants : droits de l'homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption
 - **Prohibition du travail d'enfants et des adolescents** : le travail des enfants de moins de 16 ans est strictement interdit. L'arrêt total de partenariat sera envisagé si le recours à de telles pratiques s'opéraient chez l'un de nos partenaires
 - **Prohibition de l'esclavage** : tout travailleur est en droit d'accepter ou de quitter un emploi librement. Le recours au travail forcé, la rétention des papiers d'identité ou l'usage de toute autre contrainte sont strictement interdits. Le travail illégal, clandestin et non déclaré ne sera pas toléré, le fournisseur doit se conformer à toutes les réglementations en vigueur.
 - **Prohibition du harcèlement et de toutes discriminations** : nous attendons de nos fournisseurs qu'ils traitent leurs collaborateurs avec respect et dignité. Aucun abus, harcèlement moral, physique ou sexuel ne sera toléré.
 - **Santé et sécurité** : nous attendons de nos fournisseurs qu'ils procurent un environnement de travail sûr et sain. Ils doivent respecter toutes les réglementations, les lois locales et internationales applicables. Les conditions de travail des collaborateurs de nos fournisseurs doivent sans cesse s'améliorer afin de répondre au bien-être collectif.
 - **Intégrité des personnes** : nos fournisseurs se doivent de verser un salaire minimum et de façon régulière. Dans le cas où il n'existerait pas, dans le pays concerné, de minimum légal en matière de salaire, le fournisseur doit s'assurer que les salaires sont au moins égaux au minimum moyen du secteur d'activité. Le nombre d'heures de travail effectuées doit être conforme à ce que prévoient les lois nationales et les conventions collectives.

2) INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE

EVOK exige de ses partenaires un comportement exemplaire en matière d'intégrité professionnelle et relationnelle dans la conduite de leurs activités. Ils doivent agir en toute conformité avec la législation locale, nationale et internationale, ce qui doit être appliqué dans la conduite de leur entreprise. Nous avons une tolérance zéro face à la corruption. L'impartialité, le traitement équitable et la transparence font parties intégrantes de nos relations commerciales. Aucune relation avec des partenaires ne respectant pas nos critères éthiques ne pourra être engagée et/ou maintenue.

- **Cadeaux et avantages** : ils peuvent constituer des manifestations de courtoisie acceptables dans le cadre de relations d'affaires établies et si leur portée et valeur sont limitées. Ce qui en revanche n'est pas acceptable de recevoir de la part d'un employé du fournisseur :

- Recevoir ou donner un cadeau ou une invitation dans le but d'influencer l'une ou l'autre partie
- Recevoir ou donner un cadeau ou une invitation si des négociations commerciales sont en cours ce qui pourraient influencer la décision
- Recevoir ou donner en contrepartie d'une prise de décision

- **Anti-corruption, fraude, autorité douanière et sécurité** :

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables en matière de corruption et de lutte contre la fraude.

- Aucun règlement, don en nature, dépense, remise, avantage ou promesse pouvant influencer le cours de décisions commerciales ne sera accepté.
- Nous exigeons de nos partenaires qu'ils soient conformes à la législation douanière applicable.

- **Confidentialité** : nos partenaires se doivent de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la confidentialité des secrets professionnels dans le cadre des relations avec EVOK. Le partenariat et la mention de celui-ci se doit d'être validé au préalable par la direction EVOK avant toute diffusion sur des outils de communication.

- **Protection des données RGPD** : nous exigeons de nos partenaires un total respect des lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, notamment celle de nos clients .

3) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EVOK respecte les réglementations et les normes environnementales locales, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent et appliquent cette même démarche. Nous encourageons fortement nos partenaires à prendre toutes initiatives qui seraient en faveur de la réduction de l'impact environnemental de leurs activités.

• L'environnement :

- Le fournisseur s'efforce de faire en sorte que l'utilisation des ressources naturelles soit équitable, durable et respectueuse de l'environnement.
- Il s'efforce de préserver les ressources en choisissant la gestion des déchets la plus efficace, en réduisant la production et en ayant recours à l'Upcycling, si possible.
- Il fait en sorte d'atténuer les effets néfastes sur l'environnement lors de la production.
- La législation environnementale est suivie et il s'engage à faire évoluer leur standard en fonction de l'évolution des normes.
- Il s'assure que leurs collaborateurs et leurs fournisseurs aient conscience des impacts environnementaux par le biais des informations communiquées. Il sensibilise les parties prenantes sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes

• La chaîne d'approvisionnement :

Les fournisseurs de nos partenaires se doivent :

- D'avoir une politique environnementale adaptée à la nature des activités et ainsi permettre d'anticiper les effets négatifs durables sur l'environnement.
- De respecter les lois et les normes locales en matière de protection environnementale.
- De garantir que les achats et les sources utilisées ont été obtenues de façon durable et respectueuse de l'environnement.
- De fournir les caractéristiques matérielles, de santé et de sécurité des produits qu'ils utilisent.
- De garantir que les minéraux utilisés ne proviennent pas de zones de conflit.

• Bien-être animal :

- Le fournisseur de cosmétiques et de parfums s'assure que les produits n'ont pas été testés sur les animaux.
- S'assurer d'être conforme aux normes alimentaires édictées par la commission européenne sur la chaîne alimentaire et la santé animale
- Sensibiliser aux éco-systèmes, l'équilibre de la faune et la flore dans les approvisionnements

CONTROLE ET AUDIT

- Nous nous réservons le droit de contrôler le respect de ces principes et de mener des audits de conformité chez nos partenaires.
- Les fournisseurs devront alors s'engager à améliorer ou corriger toute insuffisance détectée.

ENGAGEMENT DU PARTENAIRE

Nous, _____ confirmons que :

- Nous avons reçu la charte Ethique EVOK et avons pris bonne note du contenu
- Nous avons connaissance de la législation des pays dans lesquels nous opérons
- Tout manquement et non-respect des codes de conduite seront signalés à EVOK
- Nous attestons de la conformité de nos fournisseurs et partenaires

Nous autorisons par la présente EVOK à effectuer des audits, dans nos locaux afin de vérifier le bon respect des dispositions de la charte Ethique.

Nom du fournisseur

Date

Signature

PALAIS ROYAL
RESTAURANT
PARIS


NOLINSKI
PARIS

BRACH
UN STYLE DE VIE

SINNER


COUR DES VOSGES
PARIS